REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE HOUARI BOUMEDIENE

CONCOURS D'ACCES A LA FORMATION DOCTORALE DE TROISIEME CYCLE

Arrêté n° 991du 01 aout 2022 fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation de soutenance de la thèse de doctorat.
Arrêté N°058 du 10-10-2026 portant habilitation de l'USTHB dans le cadre de l'école doctorale « Intelligence Artificielle et Systèmes Educatifs Virtuels » et fixant le nombre de places pédagogiques ouvertes au titre de l'année universitaire 2026-2027.

L'USTHB en partenariat de l'ENSM, l'ENSIA, l'ENSCS et le CERIST organise au profit du TIVES le concours d'accès à l'école doctorale en « Intelligence Artificielle et Systèmes d'Enseignement Virtuels » dans les filières et spécialités suivantes :

Filière	Diplômes requis pour l'accès au concours	Spécialité	N^bre Places	Epreuves écrites	Coef	Durée*	Date et Lieu**
Informatique	Master ou Ingénieur ou Parcours de (05) années assurées par les (ENS) ou Magister (mention passable) en adéquation avec la spécialité et la filière avant ou après harmonisation	Intelligence Artificielle	03	Epreuve commune : Algorithme, structures de données avancées et complexité	1	1h30	USTHB Samedi 05/12/2026
				Epreuve de spécialité : Machine Learning et deep Learning	3	2h00	
		Traitement du langage naturel	03	Epreuve commune : Algorithme, structures de données avancées et complexité	1	1h30	
				Epreuve de spécialité : NLP	3	2h	
		Cybersécurité et Intelligence Artificielle	02	Epreuve commune : Algorithme, structures de données avancées et complexité	1	1h30	
				Epreuve de spécialité : Cryptographie et Cybersécurité	3	2h	
		Informatique visuelle	02	Epreuve commune : Algorithme, structures de données avancées et complexité	1	1h30	
				Epreuve de spécialité : Vision par Ordinateur	3	2h	
		Systèmes d'Information et E-Learning	02	Epreuve commune : Algorithme, structures de données avancées et complexité	1	1h30	
				Epreuve de spécialité : Bases de données et systèmes d'information	3	2h	
Mathématiques Appliquées	Master ou Ingénieur ou Parcours de (05) années assurées par les (ENS) ou Magister (mention passable) en adéquation avec la spécialité et la filière avant ou après harmonisation	Ingénierie mathématique pour l'intelligence artificielle	3	Epreuve commune : Analyse, Algèbre et probabilités et statistiques	1	1h30	
				Epreuve de spécialité : Probabilités et modélisation aléatoire ; RO appliquée.	3	2h	
		Statistiques et Science des Données	3	Epreuve commune : Analyse, Algèbre et probabilités et statistiques	1	1h30	
				Epreuve de spécialité : Statistique inférentielle avancée, Processus aléatoires avancés et Analyse de données	3	2h	
		Modélisation, optimisation et aide à la décision	2	Epreuve commune : Analyse, Algèbre et probabilités et statistiques	1	1h30	
				Epreuve de spécialité : Théorie des graphes et optimisation	3	2h	

* L'épreuve Commune débutera à 13h ; l'Epreuve de spécialité débutera à 15h.
** Les candidats retenus seront informés par email du lieu exact (Salles) du déroulement des épreuves écrites.

NB :

1. **La candidature** se fera exclusivement en ligne via la plateforme PROGRES ;
2. **La validation administrative des diplômes** se fera par l'établissement **d'origine** du candidat.

Dates importantes

- ✓ **Du 31 au 10 Novembre 2026 : Dépôt des candidatures** au concours et confirmation des choix des candidats sur la plateforme PROGRES **(Zéro papier)** via le lien **https://progres.mesrs.dz/webdoctorat**
- ✓ **Du 11 au 20 novembre 2026 : Vérification de la conformité administrative** des candidatures via PROGRES
- ✓ **Du 21 au 25 novembre 2026 : Examen de l'éligibilité scientifique** des candidatures par le Comité de formation Doctorale (**CFD**) via PROGRES
- ✓ **Le 26 novembre 2026 : Affichage des listes** des candidats retenus au concours via PROGRES et confirmation de participation au concours.
- ✓ **Du 27 au 28 novembre 2026 : Dépôt des recours** des candidats non retenus au concours via PROGRES
- ✓ **Du 29 novembre au 01 décembre 2026 : Examen des recours** des candidats non retenus au concours via PROGRES
- ✓ **Le 02 décembre 2026 : Affichage des listes définitives** des candidats retenus au concours via PROGRES et confirmation de participation au concours.
- ✓ **Le 05 décembre 2026 déroulement du concours**
- ✓ L'affichage des **résultats finaux** du concours s'effectue après **validation des instances scientifiques** dans un délai de cinq **(05) jours** au maximum après la date du concours.
- ✓ Les candidats admis doivent **s'inscrire dans les quinze (15) jours** qui suivent la proclamation officielle des résultats finaux.